

Contre réforme des retraites 2023





Travailler plus longtemps, une régression contraire à l'histoire.

Travailler plus longtemps, une régression contraire à l'histoire.

Année	Maintenant âge + nb de trimestres	Si la contre réforme s'applique
2023 – 1 ^{er} septembre	62 ans ----- 168 trimestres	62 a + 1 trimestre 168 trimestres
2024	62 ans ----- 168 trimestres	62 a + 2 trimestres 169 trimestres
2025	62 ans ----- 168 trimestres	62 a + 3 trimestres 170 trimestres
2026	62 ans ----- 169 trimestres	63 ans 171 trimestres
2027	62 ans ----- 169 trimestres	63 a + 1 trimestre 172 trimestres
2028	62 ans ----- 169 trimestres	63 a + 2 trimestres 172 trimestres
2029	62 ans ----- 170 trimestres	63 a + 3 trimestres 172 trimestres
2030 et 2031	62 ans ----- 170 trimestres	64 ans 172 trimestres
2032. -2034	62 ans ----- 171 trimestres	64 ans 172 trimestres
2035 ...	62 ans ----- 172 trimestres	64 ans 172 trimestres



Travailler plus longtemps, une régression contraire à l'histoire.

Année	Maintenant âge + nb de trimestres	Si la contre réforme s'applique
2023 – 1 ^{er} septembre	62 ans ----- 168 trimestres	62 a + 1 trimestre 168 trimestres
2024	62 ans ----- 168 trimestres	62 a + 2 trimestres 169 trimestres
2025	62 ans ----- 168 trimestres	62 a + 3 trimestres 170 trimestres
2026	62 ans ----- 169 trimestres	63 ans 171 trimestres
2027	62 ans ----- 169 trimestres	63 a + 1 trimestre 172 trimestres
2028	62 ans ----- 169 trimestres	63 a + 2 trimestres 172 trimestres
2029	62 ans ----- 170 trimestres	63 a + 3 trimestres 172 trimestres
2030 et 2031	62 ans ----- 170 trimestres	64 ans 172 trimestres
2032. -2034	62 ans ----- 171 trimestres	64 ans 172 trimestres
2035 ...	62 ans ----- 172 trimestres	64 ans 172 trimestres
Pour Solidaires	60 ans --- 150 trimestres	Pas de retraites inférieures au Smic



Travailler plus longtemps, une régression contraire à l'histoire.

- Des carrières longues jusqu'à 44 ans de travail !
Soit 176 trimestres de cotisations.



Travailler plus longtemps, une régression contraire à l'histoire.

- Des carrières longues jusqu'à 44 ans de travail !

Soit 176 trimestres de cotisations.

	Âge de départ maintenant	Si la contre réforme passe.
Avoir travaillé au. moins 5 trimestres entre 18 et 20 ans	60 ans	62 ans
Travail avant 16 ans	58 ans	58 ans
Travail entre 16 et 18 ans	60 ans	60 ans si 44 ans de cotisation !!!



La pénibilité



La pénibilité

Grand « acquis » présenté par les syndicats d'accompagnement des contre réformes (CFDT, CFTC, CGC , UNSA ...) en 2003 (réforme Fillon).

Le gouvernement Macron avait supprimé 6 critères sur 10 en 2017 dont ceux qui assuraient la quasi totalité des maladies professionnelles :



La pénibilité

Grand « acquis » présenté par les syndicats d'accompagnement des contre réformes (CFDT, CFTC, CGC , UNSA ...) en 2003 (réforme Fillon).

Le gouvernement Macron avait supprimé 6 critères sur 10 en 2017 dont ceux qui assuraient la quasi totalité des maladies professionnelles :

- port de charges lourdes,
- Postures pénibles,
- exposition à des vibrations,
- exposition à des agents chimiques



La pénibilité

Le gouvernement promet que plus de 60 000 personnes supplémentaires seront concernés.



La pénibilité

Le gouvernement promet que plus de 60 000 personnes supplémentaires seront concernés.

Un suivi médical renforcé alors que les ordonnances de 2017 ont fait passer de 2 à 5 ans le délai maximum légal entre deux visites !!!



La pénibilité

Le gouvernement promet que plus de 60 000 personnes supplémentaires seront concernés.

Un suivi médical renforcé alors que les ordonnances de 2017 ont fait passer de 2 à 5 ans le délai maximum légal entre deux visites !!!

Pour les enseignant.e.s plus de visites, un service de santé et de prévention réduit à la portion congrue !!!



La baisse des pensions de retraites

Le gouvernement maintient à 67 ans l'âge où l'on peut prendre sa retraite à taux plein.



La baisse des pensions de retraites

Le gouvernement maintient à 67 ans l'âge où l'on peut prendre sa retraite à taux plein.

Une retraite est composée :



La baisse des pensions de retraites

Le gouvernement maintient à 67 ans l'âge où l'on peut prendre sa retraite à taux plein.

Une retraite est composée :

Une retraite sécurité sociale



La baisse des pensions de retraites

Le gouvernement maintient à 67 ans l'âge où l'on peut prendre sa retraite à taux plein.

Une retraite est composée :

Une retraite sécurité sociale

Une retraite complémentaire AGIRC - ARRCO



La baisse des pensions de retraites

Le gouvernement maintient à 67 ans l'âge où l'on peut prendre sa retraite à taux plein.

Une retraite est composée :

Une retraite sécurité sociale

Une retraite complémentaire AGIRC – ARRCO

Un régime additionnel pour les enseignant.e.s. (mais pas pour les salarié.e.s de droit privé des conventions collectives EPNL, EPI, centres de formation).



La baisse des pensions de retraites

La retraite sécurité sociale :

- *Retraite Sécurité sociale* = $SMR \times Taux \times \frac{\text{nombre de trimestres travaillés}}{168}$



La baisse des pensions de retraites

La retraite sécurité sociale :

- $Retraite\ Sécurité\ sociale = SMR \times Taux \times \frac{\text{nombre de trimestres travaillés}}{168}$

Le SMR = salaire moyen revalorisé

Le salaire (sous le plafond de la sécurité sociale) de chaque année de carrière est revalorisé d'un coefficient destiné à prendre en compte l'inflation.

Le SMR est la moyenne des 25 meilleures années



La baisse des pensions de retraites

La retraite sécurité sociale :

- $Retraite\ Sécurité\ sociale = SMR \times Taux \times \frac{\text{nombre de trimestres travaillés}}{168}$

Le SMR = salaire moyen revalorisé

Le taux maximum est de 50 % pour une carrière complète.



La baisse des pensions de retraites

La retraite sécurité sociale :

- $Retraite\ Sécurité\ sociale = SMR \times Taux \times \frac{\text{nombre de trimestres travaillés}}{168}$

Le SMR = salaire moyen revalorisé

Le taux maximum est de 50 % pour une carrière complète.

Le taux baisse de 1,25 % (en fait 1,25 point) par trimestre manquant

Exemple : s'il manque 10 trimestres le taux est de

$$50 - 1,25 \times 10 = 37,5 \%$$



La baisse des pensions de retraites

La retraite sécurité sociale :

- $Retraite\ Sécurité\ sociale = SMR \times Taux \times \frac{\text{nombre de trimestres travaillés}}{168}$

Le SMR = salaire moyen revalorisé

Concrètement dans notre exemple pour un salaire moyenns revalorisé de
2000 €

Cela donne une retraite sécurité sociale de :

$$2000 \times 0,375 \times (158/168) = 705,35 \text{ €}$$



La baisse des pensions de retraites

La retraite sécurité sociale :

- $Retraite\ Sécurité\ sociale = SMR \times Taux \times \frac{\text{nombre de trimestres travaillés}}{168}$

Le SMR = salaire moyen revalorisé

Concrètement dans notre exemple pour un salaire moyenns revalorisé de
2000 €

Cela donne une retraite sécurité sociale de :

$$2000 \times 0,375 \times (158/168) = 705,35 \text{ €}$$

Avec les 168 timestres : $2000 \times 0,5 \times 1 = 1000 \text{ € !!!}$



La baisse des pensions de retraites

Retraites complémentaires



Retraite : le gourvene ... ment !

Voir notre tract : <https://www.sundep-lille.org/app/uploads/2023/01/Affiche-31-janvier-23-V3-1.docx>